



## Lettre flash aux Directeur-trice-s de CIO

du 16 avril 2018

### Audience du vendredi 6 avril 2018 avec Madame Isabelle BOURHIS, conseillère sociale au cabinet du ministre de l'éducation nationale

Pour l'ANDCIO : Zbyslaw Adamus, Corinne Blicck, France Degaudez, Alain Trichereau

#### D'emblée, Mme Bourhis nous expose la situation actuelle et à venir :

On a un projet de loi (\*) ...que l'Assemblée nationale et le Sénat peuvent faire évoluer.

Il part d'un constat « relativement partagé » : « ...sans évoquer la question des personnels : on a une difficulté sur l'orientation dans notre système éducatif » ; « pour des raisons multiples » ; l'information a du mal à arriver jusqu'aux élèves et aux familles ; on a aussi des marges de progrès dans l'accompagnement des élèves et des familles.

Il y a eu une écriture interministérielle, avec une place forte de l'éducation nationale ; « le SPRO s'est arrêté aux portes des établissements scolaires » ; cette écriture pousse plus loin la logique du SPRO ; **l'information** reviendra entièrement aux régions ; « dans un nouvel équilibre », **l'accompagnement** des élèves resterait à l'éducation nationale, au sein des établissements, ...où les psyEN ont « toute leur place ».

**L'ONISEP** resterait un opérateur national recentré sur un travail de réflexion et d'analyse sur l'orientation ; les compétences de diffusion des **DRONISEP** seraient transférées aux régions ; les CIO, « à terme..., pas dans un avenir proche..., il faut du temps..., les **psyEN** étant recentrés sur les établissements scolaires », ...les CIO ne resteraient plus dans le fonctionnement actuel. Dans le cadre d'une expérimentation, les **CIO** pourraient intervenir en appui au travail des régions.

Dans cette architecture, que deviennent **les DCIO** ? Ils représentent une profession « et c'est valorisant pour vous », (*incise de l'ANDCIO* : « ...**mais pas valorisé** »), ...une profession dont l'Éducation nationale a besoin. Une région serait prête à une expérimentation où les DCIO travailleraient pour elle. L'éducation nationale imagine plutôt que les DCIO travaillent sur des questions d'ingénierie de l'orientation auprès des recteurs, des CSAIO, des DSDEN, car le MEN gardera sa compétence en matière de politique d'orientation, d'animation des PsyEN mais dans un lien sous une autre forme.

La loi entrerait en vigueur en janvier 2019. Entretemps, il y aura le travail parlementaire, et un travail de réflexion auquel les personnels seront associés.

Les **transferts** des personnels des DRONISEP aux régions représenteront 270 ETP avec un droit d'option pendant 2 ans : rester fonctionnaires d'État ou intégrer la fonction publique territoriale. « Pour les PsyEN, on ne parle plus de conseiller d'orientation, mais bien de PsyEN, même s'il y a une spécialité », il y aura recentrage sur l'accompagnement, comme c'est d'ailleurs la philosophie de Parcoursup : « améliorer l'accompagnement de l'élève ».

**On n'est pas dans l'urgence ; l'objectif précis est d'arriver à terme à : plus d'accompagnement de chaque élève « dans » l'établissement.**

#### Échanges :

**ANDCIO** : *Pourquoi le public vient aussi nombreux au CIO ? Les jeunes peuvent venir avec les parents, pendant les vacances scolaires... il existe un besoin d'accompagnement dans le système éducatif qui est complexe.*

*On parlait autrefois de la position paradoxale du « **COP dedans-dehors** » : les familles préfèrent quelquefois venir rencontrer un psyEN au CIO car elles recherchent un accompagnement auprès d'un personnel extérieur à l'établissement mais qui maîtrise le système. A l'issue de l'entretien, n'étant pas sectaires, nous pouvons tout à fait préconiser l'apprentissage si cela correspond à la typologie de l'élève. Dans le conseil, on préconise ce qui convient le mieux à l'élève.*

**Pourquoi au lieu de tout bouleverser ne pas créer des postes ?** Cela fait 30 ans qu'il n'y a pas eu de création de postes. Or on nous donne toujours plus de missions, cela nous donne l'impression d'être un corps d'amortissement ! Pour PARCOURSUP, les CIO ont été sollicités, ont analysé et se sont appropriés les

*documents lors d'un travail en équipe pour un meilleur accompagnement des établissements scolaires. Tout ce travail, un psyEN seul ne pourra pas le faire, surtout dans un corps ayant 1/3 de contractuels ! Contractuels que les DCIO et les psyEN titulaires forment sur le terrain. Il est donc injuste que la profession n'ait pas bénéficié d'un réajustement de la ressource humaine. On ne comprend pas cette position de la part de notre ministère.*

*Par ailleurs, toutes les régions n'ont pas la même **sensibilité vis-à-vis de l'AIO** ; par exemple, l'Aquitaine y consacrait 5,7 % de son budget de formation professionnelle, et la Lorraine 3,4 % (préparation du budget 2016).*

**IB** : c'est vrai que certaines régions sont allées plus loin que d'autres. Il y aura une nouvelle mission qui pourrait être confiée à Pascal CHARVET, ancien directeur de l'ONISEP ; il sera associé à un président de région pour réfléchir à une convention cadre sur le partenariat entre l'EN et la région (celle-ci ira plus loin que l'ancien accord cadre). Elle sera déclinée par les présidents de région et les recteurs de région ; ça prendra du temps. Certaines régions souhaiteraient un transfert des compétences ...et des personnels, d'où un positionnement des PsyEN dans les établissements avec séparation entre information et orientation. La politique d'orientation restant du côté de l'éducation nationale, l'accompagnement doit rester dans l'Éducation nationale.

**ANDCIO** : *et dans les établissements privés sous contrat d'association, les établissements agricoles, les CFA... ?*

**IB** : « Je ne peux pas vous répondre là tout de suite [...]. C'est pour cela qu'il faudra au moins une année pour faire le tour de toutes ces questions ».

Sans flagornerie aucune, « on va s'appuyer sur les DCIO dans ce futur système » ; il y aura la possibilité d'expérimentations : les DCIO sont appréciés du côté de l'éducation nationale et des régions par rapport aux compétences et la professionnalité qu'ils représentent. Les PsyEN aussi ont besoin de se retrouver, de partager des orientations politiques.

**ANDCIO** : *Pas seulement, ils ont besoin aussi d'un directeur, qui n'est pas hors sol et qui est leur référence.*

**IB** : les PsyEN continueront à avoir des liens avec leur DCIO là où il sera.

**ANDCIO** : *avec quel lien hiérarchique ?*

**IB** : il y a deux modèles, celui des infirmiers et infirmières qui sont sous l'autorité du chef d'établissement, et les assistants et assistantes sociaux. Ces deux possibilités sont ouvertes, c'est quelque chose qui se discute.

**ANDCIO** : *il y a être sous l'autorité du chef d'établissement, et être sous l'influence du chef d'établissement, avec un corps composé d'un tiers de contractuels...*

*A long terme, on va quand-même vers une disparition des CIO. Si on reconnaît les DCIO, on reconnaît au travers eux leur **équipe** de PsyEN et de secrétaires. Il existe une réelle demande d'accompagnement, le CIO reçoit des groupes (ex. : DIMA) . Ce qui est annoncé est quand-même brutal, que devient le service public ?*

**IB** : les établissements aussi sont extrêmement ouverts, ils seront en capacité de recevoir le public. Il y a du public différent, il est vrai que les psyEN ne travaillent pas exclusivement avec du public scolaire mais c'est une grosse partie. Et notre cible principale, c'est de **mieux accompagner le public scolaire**. Il y a aussi des responsabilités qui incomberaient aux régions dans leurs nouvelles missions avec leur réseau de partenariat. Il faut réfléchir à la manière dont tout cela se repositionne.

De plus, les chefs d'EPL ne travaillent pas d'une manière caricaturale ; on n'attend pas que le PsyEN travaille en fonction des consignes du chef d'établissement. Ce qui est porté par le ministre, c'est qu'il faut aussi arrêter de donner des consignes aux principaux de collège d'envoyer coûte que coûte les jeunes vers la 2<sup>nd</sup>e GT. On est en train de travailler par ailleurs sur la revalorisation de la voie professionnelle. Ce qui va être attendu avant tout des PsyEN c'est de d'accompagner chaque élève à partir de là où il en est.

Quand on dit que les DCIO seraient repositionnés sur les fonctions d'ingénierie, de réflexion, de travail auprès du recteur et du CSAIO, c'est pour être le plus possible dans une réflexion autour de la politique qui est menée. On n'a jamais considéré que ce lien avec les psyEN ne devait plus exister. Simplement, là où il s'incarne aujourd'hui dans un CIO, il s'incarnera davantage ensuite dans les établissements.

**ANDCIO** : *Il y a besoin d'un lieu de respiration, un lieu neutre pour un certain nombre d'élèves qui décrochent et qui ne reviennent plus dans les établissements. Nous travaillons en CIO avec eux et cela fonctionne, les chefs d'établissement et nos partenaires connaissent notre rôle et ont des attentes importantes.*

*Notre travail est différent de celui des missions locales, car notre public n'est pas dans une problématique d'insertion immédiate et en lien avec la MLDS, nous parvenons à un taux de rescolarisation de 50 %.*

*Nous ne saisissons donc pas l'intérêt de la disparition des CIO... De plus, les compétences des DCIO (qui sont tant convoitées) prennent leur fondement sur le **CIO, lieu de ressources** dont une partie est produite par son équipe... si les psyEN sont dans les établissements à 90% de leur temps, voire plus...*

**IB :** Pour l'instant on n'a rien défini... « un des messages aujourd'hui est de dire que l'on a du temps devant nous même si certains agitent le drapeau de la fermeture imminente des CIO ». Cela prendra probablement plusieurs années (ce qui a été dit à toutes les organisations). Mais, « à terme », on est sur une disparition car il faudra travailler sur une carte... Il faudra l'année qui est devant nous pour réfléchir. « J'ai vraiment dit aux organisations que les choses prendraient certainement plusieurs années ». On ira vers une évolution, mais après, il faut voir comment on construit cette évolution intelligemment car ce n'est dans l'intérêt de personne d'avoir des gens qui, à un moment donné, ne seront pas opérationnels. Quand on dit « demain les CIO ferment » ce n'est pas vrai ! On va prendre le temps de réfléchir, de voir comment on s'organise. « C'est vrai que j'ai dit que les DCIO seraient repositionnés et les psyEN seraient recentrés dans les établissements ça c'est vrai »...

**ANDCIO :** *Un DCIO sans CIO, conseiller technique ...devient IEN-IO !*

**IB :** ...

**ANDCIO :** *Les DCIO sont des gens de terrain...*

**IB :** c'est pour cela que l'on a pensé également à un positionnement à la DSDEN : il faut une animation de territoire.

**ANDCIO :** *Si je travaille à la DSDEN je ne fais plus le même métier, je n'ai plus les mêmes compétences...*

*J'aimerais savoir **en quoi fermer les CIO va rendre l'orientation des gens en France plus facile ?***

**IB :** Car, en établissement aujourd'hui, il n'y a pas un travail satisfaisant qui est fait... « Je ne vise pas des personnes... »

**ANDCIO :** *Il faut **analyser les causes**, nous en connaissons : imaginez un EPLE fonctionnant à 30% avec des contractuels qui changent chaque année... Ce serait scandaleux...*

**IB :** Cela peut faire partie des choses qu'il faudra discuter et analyser...

**ANDCIO :** *Et peut-être qu'au bout de l'analyse, on trouvera que les CIO sont des structures indispensables...*

*Pouvez-vous être plus précise sur **l'origine des constats** qui ont abouti à la volonté gouvernementale de fermeture des CIO et sur les pistes que vous envisagez dans la nouvelle architecture ? Quels seront les buts de **l'expérimentation** ?*

**IB :** Sur l'expérimentation on pourrait, avec une région qui le souhaite et en travaillant avec les personnels, avoir des CIO et/ou des DCIO sur un territoire qui pourrait travailler pour une région. Des régions pourraient être demandeuses d'essayer de nouveaux partenariats avec une organisation dans laquelle on pourrait s'appuyer sur des DCIO... Nous ne sommes pas contre, à condition que cela ne se fasse pas n'importe comment ...Il faut que les personnels soient volontaires. Aujourd'hui, rien n'est écrit... La loi doit le permettre...

On a une région comme la nouvelle Aquitaine qui a développé un travail partenarial très fort. Il y aurait un terrain favorable à une expérimentation...

**ANDCIO :** *Qu'est ce qui ne va pas dans **l'orientation (terme polysémique)** et qu'il faudrait améliorer ?*

**IB :** On a un système qui globalement a du mal à orienter ses élèves. « Je ne le renvoie pas à des personnels précis ». S'il y a eu Parcoursup, c'est parce qu'on a constaté un échec massif à l'université... On a un ensemble de difficultés...

**ANDCIO :** *Le tirage au sort dans APB correspond à une non-anticipation de l'évolution démographique.*

**IB :** En 3 ans, on a un taux d'échec de 60% en L3... c'est systémique, c'est notre système global qui est à revoir. Par exemple, en fin de 3<sup>ème</sup>, les établissements agricoles s'interrogent sur la non-information concernant leur filière.

**ANDCIO :** *Tous les corps de métiers interpellent les établissements pour informer... **L'orientation ne se résume pas à l'information.***

**IB :** En fin de 3<sup>ème</sup>, je pense qu'il y a un travail qualitatif à faire. Cela est lié à des pressions : on doit prendre la mesure des messages que l'on passe aux cadres (recteur, DASEN, personnels de direction...). C'est toute la chaîne qu'il faut interroger. Il faut arriver à faire mieux collectivement. Les facteurs sont multiples...

**ANDCIO :** *On n'agit sur un seul maillon... l'existence des CIO !*

**IB :** « On peut s'accorder à dire que l'orientation ne marche pas très bien, sinon, on n'est pas trop lucide »

**ANDCIO :** *Quelle orientation ne marche pas bien... les flux ?*

**IB :** Non, ce n'est pas « les flux », mais avec autant de jeunes en échec dans leur parcours, on se dit qu'il y a des choses à reprendre. C'est l'intérêt d'avoir travaillé sur Parcoursup, sur un nouveau bac, sur une nouvelle organisation du lycée. Ce n'est pas lié à un seul élément.

**ANDCIO :** *On le vit comme étant des boucs émissaires... Est-ce que vous avez une alternative, d'autres pistes comme améliorer les CIO par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui... permettre d'accueillir tous les jeunes (scolaires ou non, privé, agricole...) ; on est devant le fait accompli.*

**IB :** Évidemment que demain tous ces jeunes doivent continuer à être accueillis. « pourquoi les décrocheurs ne seraient pas accueillis en établissement ? Le décrochage scolaire fait partie des missions des EPLE. On n'est pas en train de dire « réfléchissons à la manière dont on transforme les CIO » parce qu'on part du principe que les Psy EN vont être recentrés sur les établissements. Il faut repenser le système autrement.

**ANDCIO :** *Le CIO garantit une équité de traitement dans tous les territoires*

**IB :** Mais l'équité n'est-elle pas également de dire que dans chaque EPLE on est en capacité de répondre.

**ANDCIO :** *Mais, pourquoi ne pas envisager une organisation en interministériel ou interinstitutionnel, de type ARS, en gardant les CIO sous la tutelle de l'Etat, en permettant à différents ministères de collaborer ?*

**IB :** On est très ouvert sur le travail interministériel mais on a également à travailler sur la qualité de travail que l'on peut mener au quotidien avec les élèves.

**ANDCIO :** *le paragraphe IV du projet de loi (\*) concerne-t-il les CIO ?*

**IB :** Non, il concerne les DRONISEP. Il y a une autre phrase qui évoque l'expérimentation. [Art. 10 – VI]

**ANDCIO :** *les présidents de région ne vont-ils pas faire de « l'orienter vers », ce qui est contraire aux positions de l'ANDCIO, qui est pour le « s'orienter vers » ?*

**IB :** C'est caricatural, les présidents de région, du moins la plupart d'entre eux ne sont pas dans une pensée d'adéquation contrairement aux craintes de certaines organisations. On peut leur faire crédit d'avoir une réflexion au niveau « macro ».

**ANDCIO :** *Pourrons-nous reprendre contact avec vous ?*

**IB :** « On a une année devant nous, c'est une invitation à réfléchir et partager » pour mettre à profit votre professionnalité.

(\*) Il s'agit ici du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » présenté par la ministre du travail, et dont l'exposé des motifs précise :

« **L'article 10** organise l'extension des missions des régions en matière d'orientation pour accompagner le parcours de formation des jeunes, quel que soit le projet professionnel visé et la formation utile. Il élargit leur domaine d'intervention aux missions exercées en matière de diffusion des informations sur les métiers et d'élaboration de documentations à portée régionale à destination des élèves et des étudiants par les délégations régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions. Pour l'exercice de la mission d'information des élèves et des étudiants sur les formations et les métiers, transférée aux régions, une expérimentation est ouverte pour une durée de trois ans, permettant de définir les conditions de participation des centres d'information et d'orientation au service public régional de l'orientation. »



Même si habituellement les codes du travail et de l'éducation ont des zones de recouvrement, la dernière phrase constitue une incursion manifeste sur les plates bandes de notre ministère de tutelle, alors que nous croyons savoir qu'un projet de loi nous concernant plus particulièrement est en cours de rédaction.

Notre vigilance est d'autant plus accrue ; adhérez à l'ANDCIO, soutenez nos démarches.

*Avant l'audience : les sourires d'Alain, de France et de Corinne*



**Association Nationale des Directeurs  
de Centre d'Information et d'Orientation**

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

**BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2017 – 2018**

*(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)*

*Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.*

*Vous pouvez également remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien :*

<http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

**ACADEMIE :**

NOM : M. Mme <sup>(1)</sup>

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

<sup>(1)</sup> *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en [p.n@ac-\\*\\*\\*.fr](mailto:p.n@ac-***.fr), il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature,**

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2017-2018 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres. Les anciens tarifs, 45 € et 20 € seront maintenus jusqu'au 31 mars 2018.**

**Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.**

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** (23 et 22 € jusqu'au 31 janvier) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2017 au 30.09.2018.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil  
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : [henri.verneret@ac-lyon.fr](mailto:henri.verneret@ac-lyon.fr)